

Pays tiers dont les ressortissants sont soumis ou exemptés de l'obligation de visa: Moldavie

2013/0415(COD) - 13/02/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de Tanja FAJON (S&D, SI) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation.

Étant donné les résultats positifs du dialogue en matière de visas, et étant donné que la Moldavie a supprimé l'obligation de visa pour l'ensemble des citoyens de l'Union européenne en 2007, la commission parlementaire recommande que le Parlement européen arrête sa position en première lecture en faisant sienne la proposition de la Commission.